

<u>Intitulé</u> Gestion de la fréquentation des Gorges du Toulourenc		N° :	
<u>Cadre de référence à l'ossature de la Charte</u> <u>Orientation</u> : Gérer les flux touristiques estivaux <u>→ Mesure</u> : Gérer les flux sur le sommet du Ventoux et les autres sites emblématiques du territoire			
<u>Maître d'ouvrage</u> : SM PNR		Mise en œuvre	
		2015	2016
		2017	
<u>Contexte</u> Chaque été, les Gorges du Toulourenc font l'objet d'une fréquentation massive de visiteurs qui apprécient à la fois la balade aquatique et la baignade dans un site remarquable et spectaculaire. La fréquentation moyenne pendant la période estivale est estimée à 1000 personnes/jour, dont plus des 3/4 simultanément aux heures de forte affluence. Cette fréquentation importante, combinée à la configuration spécifique des Gorges suscite certaines inquiétudes en termes d'impacts sur les milieux naturels mais aussi de risques pour les personnes : noyade suite un orage violent et une montée subite des eaux, évacuation complexe des personnes, départ d'incendie de forêt, sécurité routière ... Cette préoccupation s'est formalisée lors d'une rencontre en date du 07.01.14 (Malaucène) mobilisant services de l'Etat, élus, collectivités et intercommunalités qui ont unanimement souhaité engager rapidement une réflexion collective. Au titre du site Natura 2000 « Ouvèze - Toulourenc », le Comité de Pilotage a identifié la surfréquentation des Gorges comme étant une problématique majeure (cf. Docob). Une stratégie d'action commune visant à définir des mesures de gestion a donc été proposée en 2014 aux élus concernés et a fait l'objet d'une fiche-action de préfiguration du PNR. Il s'agit de conduire une réflexion en interne opérée par les différentes structures du territoire compétentes dans les domaines concernés, à savoir: - le risque de montée des eaux : le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale - l'aménagement routier : les Conseils Généraux de Vaucluse et de la Drôme - la signalétique : la Communauté de Communes Pays Vaison Ventoux - la qualité environnementale et paysagère : le SMAEMV - la sécurité routière : la gendarmerie de Carpentras et le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Vaucluse L'animation globale du projet est assurée par le SMAEMV.			
<u>Objectifs</u> Encadrer la fréquentation dans les Gorges du Toulourenc : - Limiter la dégradation des milieux naturels - Conserver les habitats et espèces d'intérêt communautaires - Assurer la sécurité des personnes en cas de départ de feu, de crue et de glissade - Résorber les conflits d'usages avec les riverains - Sensibiliser les visiteurs et les professionnels à la préservation du site - Redonner la qualité d'accueil du site - Respecter l'esprit des lieux par des aménagements adaptés			
<u>Contenu</u> <i>Accès et stationnement :</i> - Amélioration des connaissances relatives à la fréquentation des gorges et les pratiques des visiteurs (enquête socio-économique) ;			

- Proposition de différents scénarios d'aménagement pour résorber le stationnement anarchique et faciliter l'accès pour les secours ;
- Analyse multicritère des terrains les plus à-même d'accueillir du stationnement ;
- Veille foncière ;
- Expérimentation d'aménagements visant à résorber le stationnement anarchique et faciliter l'accès pour les secours ;
- Aménagement de cheminements piétons permettant l'accès à la rivière.

Communication :

- Etablissement d'un plan de communication
- Sensibilisation des usagers sur site par la présence d'agents en période estivale
- Sensibilisation et formation du personnel des Offices de Tourisme sur le discours de précaution et de vigilance à tenir pour informer les visiteurs ;
- Identification et sensibilisation des webmasters des principaux sites internet vantant les activités dans les Gorges ;
- Renouvellement de la signalétique de prévention.

Risque de crue :

- Matérialisation d'une zone dédiée aux secours
- Propositions d'itinéraires d'évacuation des Gorges en cas de risque de crue
- Mise en place d'un dispositif d'alerte de crue dans les Gorges

Nota : le nombre de places de stationnements proposées peut permettre d'agir positivement ou négativement sur les impacts environnementaux dû à la fréquentation des gorges du Toulourenc.

Modalités de mise en œuvre

- Mise en place d'un Comité de suivi réunissant les partenaires concernées
- Animation des réunions
- Proposition de scénarios d'aménagements
- Choix collectif des actions à mener
- Expertise technique permettant la prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers
- Etudes de faisabilité des travaux
- Recherche de financements
- Coordination des acteurs dans leurs actions respectives

Partenaires

Sous-Préfectures (Carpentras et Nyons), DDT 84 et 26, DREAL PACA et Rhône-Alpes, Conseils généraux 84 et 26, Conseils régionaux PACA et Rhône-Alpes, CoVe, COPAVO, Communes concernées, SIDPC, SDIS, SMOP, Gendarmerie nationale, ONEMA, Fédération des Pêcheurs 84, associations...

Pertinence de l'action / projet de PNR

.....

Coût : KH TTC

Plan de financement : Région – Département - Europe
.....Agence de l'eau

Critères d'appréciation

Suivi-évaluation